

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2019

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

M. le Maire demande au doyen de la présente assemblée, de présenter les chiffres et résultats de 2018 et de faire procéder au vote.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Michel HAMOIR, doyen de l'assemblée présente et commente l'ensemble des comptes administratifs qui se présentent comme suit :

- **COMMUNE**
Section de fonctionnement : Excédent de clôture de **773 316,39 €**
Section d'investissement : Excédent de clôture de **11 242,20 €**
Montant des Restes à réalisés (dépenses) : **18 500,00 €**

- **LOTISSEMENT TAILLE DE PIERRE NEUVE**
Section fonctionnement : Déficit de clôture de **0,20 €**.
Section d'investissement : déficit de clôture de **63 980,81 €**

Le Conseil municipal approuve et vote les comptes administratifs 2018 tels qu'ils sont présentés.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 :

M. le Maire rappelle les différents budgets et les décisions modificatives, les opérations réalisées par le Receveur. Tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre prescrites ont été passés dans les écritures.

Le Conseil municipal, statuant sur les opérations passées en 2018, déclare que les Comptes de Gestion (Commune et Lotissement) dressés par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET COMMUNE et BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'affecter les résultats du budget de la commune, au titre de 2018.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de reporter à l'article **001** de la section investissement de l'exercice 2019 l'excédent d'investissement de **11 242,20 €**,
- d'affecter à l'article **1068** de la section investissement de l'exercice 2019 la somme de **59 500,00 €**
- de reporter à l'article **002** de la section fonctionnement de l'exercice 2019 l'excédent de fonctionnement de : **713 816,39 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'affecter les résultats du budget Lotissement, au titre de 2018.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de reporter à l'article **001** de la section investissement de l'exercice 2019 le déficit d'investissement de **63 980,81 €**,
- de reporter à l'article **002** de la section fonctionnement de l'exercice 2019 le déficit fonctionnement de : **0,20 €**,

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le maire propose à l'assemblée de voter les budgets primitifs 2019 qui se présentent comme suit :

- **BUDGET COMMUNE**

Section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 127 735,00

Section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 767 618,00

- **BUDGET LOTISSEMENT TAILLE DE PIERRE NEUVE**

Section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 856 500,20

Section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 939 680,81

Le Conseil municipal approuve et vote les budgets 2019 tel qu'ils sont présentés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1% pour 2019

Les taux votés par le Conseil Municipal se présentent donc comme suit:

Taxe d'Habitation : 13,68 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 14,49 %

Taxe Foncière sur le Non-Bâti 30,97 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

♦ ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	2017	2018	2019
ACCA : Chasse	130	130	0
Renouveau Ussellois	0	300	300
APE Pirouette	0	0	0
Comité des Fêtes St Gervais	50	50	50
Ligue contre le Cancer	80	80	80
Banque aliment. de la Vienne	80	80	80
Restaurants du Cœur	80	80	80
A.D.M.R.	600	600	600
Fonds solidarité logement Vienne	100	100	100
Football Club (Fête des Associations)	230	230	230
Football Club	100	100	0

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 22 mars 2019